

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2021040012</i>	<i>24/06/2021</i>

*Référence de la décision : A/PM/2021-06-229*

**Prorogation de l'agrément de l'organisme de formation de SOCORAIL :**

A été prorogé, à titre exceptionnel pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 29 août 2021, l'agrément de l'organisme de formation SOCORAIL afin de lui permettre de transmettre les pièces manquantes pour l'instruction de sa demande de renouvellement.